Envoyé en préfecture le 10/02/2026
Reçu en préfecture le 10/02/2026
Publié le
ID : 035-213501190-20260127-D2026_88-DE

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal
Gennes-sur-Seiche
Département d'Ille-et-Vilaine

SÉANCE du mardi 27 janvier 2026

L'an deux mil vingt-six, le mardi 27 janvier à 20h00, le Conseil Municipal régulièrement convoqué le 19 janvier, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Henri Béguin, Maire.

PRESENTS (11) : M. Béguin Henri, Mme Bétin Madeleine, M. Cornée Lionel, Mme Jéby Myriam, M. Le Droff Roland, Mme Tiriau Valérie, Mme Brielle Hélène, M. Tual Maxime, M. Rossignol Denis, M. Lamy Vincent, Raison Éric
Excusée (1) : Belloir Anne-Marie
Absents (2) : Bondoux Pierre, Lamy Patrice

M. Éric Raison est désigné secrétaire de séance.

D2026-88 TABLEAU D'AVANCEMENT DE GRADE 2026

Le maire rappelle au conseil qu'un avancement de grade a lieu de façon continue d'un grade vers un grade immédiatement supérieur, au sein d'un même cadre d'emplois. L'avancement de grade ne constitue pas un droit pour l'agent. Il est prononcé par appréciation professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle ou après examen professionnel.

Le Maire présente le tableau annuel d'avancement et propose de l'établir par arrêté municipal pour publication par le centre de gestion 35.

Après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver le tableau annuel d'avancement pour l'année 2026.

Le Maire, H. Béguin

MAIRIE de GENNES S/SEICHE 35370

M. Le Maire :
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité.
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.